

Chapitre 70

Verre et ouvrages en verre

Tubes en verre au plomb normalisé

du type utilisé pour la fabrication des lampes à incandescence et des semi-conducteurs, coupés selon des longueurs variables mais supérieures au diamètre extérieur du tube, destinés à la fabrication de diodes. 615.34.1987.2

7002.3900

Plaque de verre obtenue par un processus de « fusion et débordement »

Cette plaque de verre est ultra-mince, lisse et uniforme et est utilisée pour la protection des écrans de dispositifs mobiles tels que tablettes, téléphones intelligents ou autres appareils électroniques.

Le processus de fabrication de cette plaque de verre consiste à faire couler du verre fondu homogénéisé dans un collecteur en forme de V dénommé « conduit calorifugé » jusqu'à son débordement régulier sur toute la surface extérieure du collecteur. Ces flux de débordement se rejoignent à la section inférieure du collecteur en forme de V. Etirées par gravité, les plaques de verre obtenues sont refroidies au contact de l'air, puis découpées selon la forme voulue et conditionnées dans des emballages appropriés.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1, 4 et 6. 710108.62.2018.3

7004.9000

Plaques en verre

mince incolore, pour la chromatographie sur couche mince, non polies, enduites sur une face d'une couche absorbante blanche à base de gel de silice ou de poudre de cellulose.

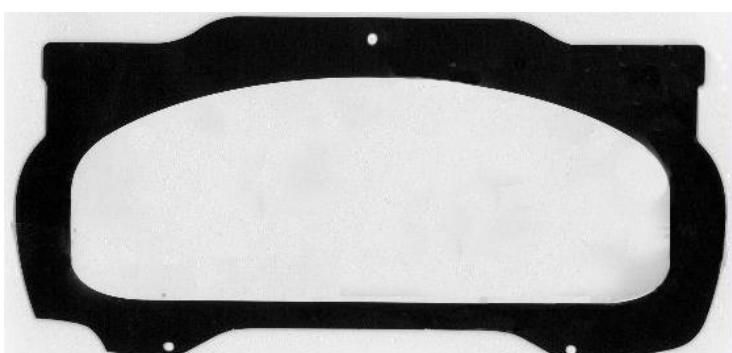
Voir aussi la décision "Plaques pour la chromatographie", n° 7607.2000.

568.44.1987.2

7006.0000

Protection (vitre de protection)

en verre (autre que verre de sécurité trempé ou formé de feuilles contre-collées), avec revêtement antireflets, découpé, à bord imprimé, avec revêtement hydrophobe et oléophobe (revêtement anti-empreintes digitales), même percé; destiné à servir de protection pour le tableau de bord (combinaison d'instruments). 3168.18.2014.2



7006.0000

Verre de protection pour écran de tableau de bord numérique de véhicule automobile

en verre de sécurité trempé.

Une fois découpé selon la forme voulue et trempé, le verre est recouvert d'une couche de matrice noire (BM) le long des bords pour bloquer la lumière et d'une couche de film TAC (Triacetyl) avec revêtement anti-éblouissement (AG), antireflets (AR) et anti-traces de doigts (AF).

Le produit n'est pas incorporé dans le module d'affichage. Il est fixé à 5 - 7 cm du module LCD qui fait office de tableau de bord.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

Voir aussi les décisions "Pare-brise pour véhicules routiers", n°s 7007.1100 ou 7007.2100; "Verre automobile avec revêtement thermo-réfléchissant" et "Verre automobile pour affichage tête haute ou HUD", n° 7007.2100; "Glaces pour automobiles (pare-brise et vitres arrière)", "Verre automobile avec baguette en caoutchouc", "Verre automobile à pellicule chauffante imprimée" et "Verre automobile à revêtement chauffant", n° 8708.2200.

710108.63.2022.9



7007.1100

Pare-brise pour automobiles

en verre de sécurité, travaillés sur les bords, galbés, non encadrés, comportant sur la face interne une plaquette métallique collée servant à la fixation d'un miroir rétroviseur intérieur.

Voir aussi les décisions "Verre de protection pour écran de tableau de bord numérique de véhicule automobile", n° 7007.1100; "Pare-brise pour véhicules routiers", n°s 7007.1100 ou 7007.2100; "Verre automobile avec revêtement thermo-réfléchissant" et "Verre automobile pour affichage tête haute ou HUD", n° 7007.2100; "Glaces pour automobiles (pare-brise et vitres arrière)", "Verre automobile avec baguette en caoutchouc", "Verre automobile à pellicule chauffante imprimée" et "Verre automobile à revêtement chauffant", n° 8708.2200.

568.45.1987.2

7007.1100,
7007.2100

Pare-brise pour véhicules routiers

en verre de sécurité, travaillés sur les bords, ceux-ci étant recouverts d'un ruban autocollant pour les protéger pendant le transport.

Voir aussi les décisions "Verre de protection pour écran de tableau de bord numérique de véhicule automobile", n° 7007.1100; "Pare-brise pour automobiles", n°s 7007.1100 ou 7007.2100; "Verre automobile avec revêtement thermo-réfléchissant" et "Verre automobile pour affichage tête haute ou HUD", n° 7007.2100; "Glaces pour automobiles (pare-brise et vitres arrière)", "Verre automobile avec baguette en caoutchouc", "Verre automobile à pellicule chauffante imprimée" et "Verre automobile à revêtement chauffant", n° 8708.2200.

568.47.1987.2

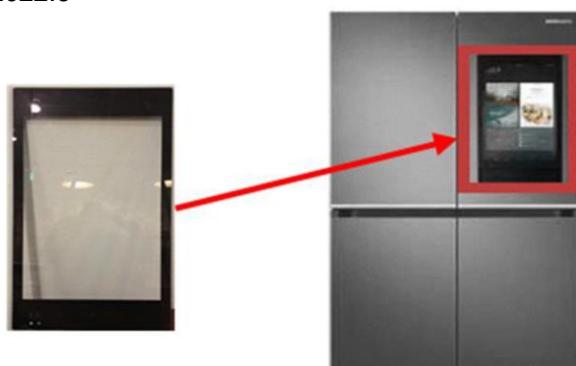
**7007.1100,
7007.2100****Verre de protection pour écrans de réfrigérateurs intelligents**

en verre de sécurité trempé, de forme rectangulaire avec des bords arrondis.

Une fois découpé selon la forme voulue et trempé, le verre est imprimé et revêtu afin d'améliorer ses performances (par exemple, impression d'encre de protection non conductrice et revêtement anti-traces de doigts).

Le produit doit être incorporé dans le dispositif d'affichage d'un réfrigérateur spécifique dit « connecté » afin de le protéger des rayures.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.63.2022.6

**7007.1900**

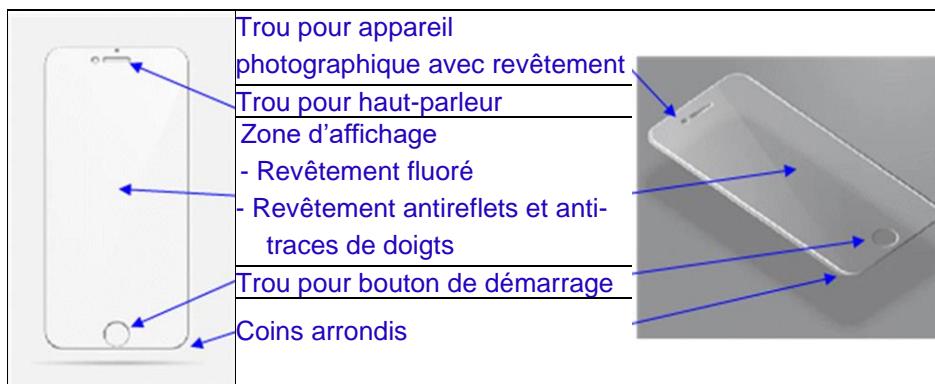
Verre de protection pour écrans de téléphones intelligents

en verre de sécurité trempé, de forme rectangulaire et à angles arrondis, muni de trous pour l'appareil photographique, le haut-parleur et le bouton de démarrage respectivement.

Une fois découpé selon la forme voulue et trempé, le verre est revêtu afin d'améliorer ses performances (par exemple, sélectivité infrarouge, revêtement antireflets et anti-traces de doigts). Cependant, il n'est pas imprimé avec de l'encre électroconductrice.

Le produit est destiné à être incorporé dans le dispositif d'affichage de certains téléphones intelligents afin de le protéger des chocs extérieurs et des rayures.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.63.2022.3



7007.1900

Verre automobile avec revêtement thermo-réfléchissant

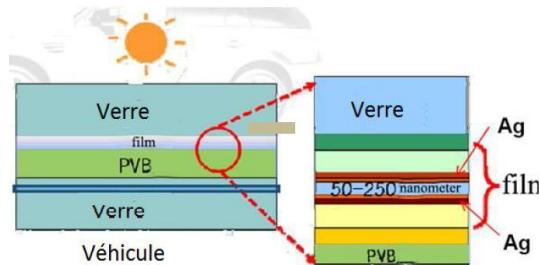
de dimensions et format permettant son emploi en tant que pare-brise pour véhicules automobiles. Il est constitué de 9 à 14 couches d'un film métallique et d'oxyde de métal de 50 à 250 nm d'épaisseur appliquée sur la surface interne des feuilles de verre par pulvérisation sous vide, et d'une couche intermédiaire de polybutyral de vinyle (PVB). Le revêtement métallique permet au verre automobile d'avoir une fonction qui combine l'isolation thermique et le contrôle solaire.

L'article est non encadré.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

Voir aussi les décisions "Verre de protection pour écran de tableau de bord numérique de véhicule automobile", n° 7007.1100; "Pare-brise pour véhicules routiers" et "Pare-brise pour automobiles", nos 7007.1100 ou 7007.2100; "Verre automobile pour affichage tête haute ou HUD", n° 7007.2100; "Glaces pour automobiles (pare-brise et vitres arrière)", "Verre automobile avec baguette en caoutchouc", "Verre automobile à pellicule chauffante imprimée" et "Verre automobile à revêtement chauffant", n° 8708.2200.

710108.61.2017.6



7007.2100

Verre automobile pour affichage tête haute ou HUD

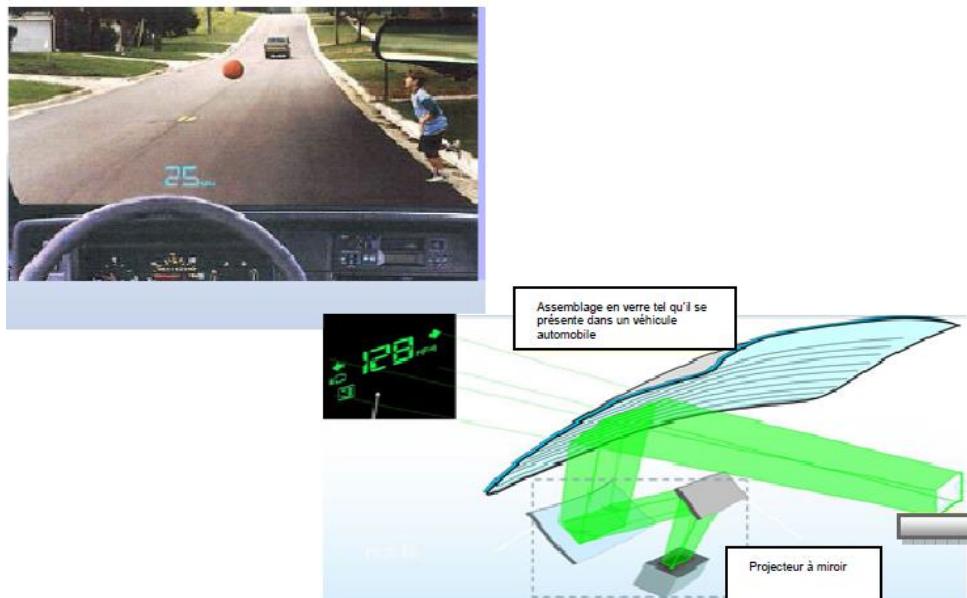
formé de feuilles de verre et de matières plastiques contre-collées, de dimensions et format permettant son emploi en tant que pare-brise pour véhicules automobiles. Grâce à un diaphragme en BPV (pellicule principalement composée de butyral de polyvinyle), pressé entre deux plaques de verre, le pare-brise est utilisé comme écran sur lequel sont projetées et affichées devant le conducteur, des informations spécifiques du tableau de bord du véhicule.

Cet article est non encadré.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

Voir aussi les décisions "Verre de protection pour écran de tableau de bord numérique de véhicule automobile", n° 7007.1100; "Pare-brise pour véhicules routiers" et "Pare-brise pour automobiles", n°s 7007.1100 ou 7007.2100; "Verre automobile avec revêtement thermo-réfléchissant", n° 7007.2100; "Glaces pour automobiles (pare-brise et vitres arrière)", "Verre automobile avec baguette en caoutchouc", "Verre automobile à pellicule chauffante imprimée" et "Verre automobile à revêtement chauffant", n° 8708.2200.

710108.61.2017.3



7007.2100

Couvercles en verre thermorésistant

dotés de poignées en diverses matières. Ils peuvent également disposer d'un évent à vapeur et d'un bord en acier inoxydable. Ces couvercles peuvent être utilisés pour les casseroles, les poêles, etc., pour protéger les aliments de la poussière et d'une évaporation excessive de l'humidité. Ils sont présentés séparément, sans aucun autre ustensile de cuisson.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.6.2021.3



7010.2000

Tissu

recouvert entièrement par collage de plaquettes de miroir rectangulaires, pour la décoration. 568.49.1987.2

7016.1000

Verre mousse

en blocs de section triangulaire, pour l'isolation dans la construction.
568.50.1987.2

7016.9000

Microsphères

de verre, creuses, même d'une forme sphérique non parfaite, d'un diamètre n'excédant pas 1 mm, même colorées. 568.12.1993.2

7018.2000

Fils

retors, résultant de la torsion d'un fil de fibres de verre (50 % en poids ou plus) et d'un fil de matières textiles. 568.53.1987.2

7019.1900

Produit en fibres de verre (laine de verre), pouvant servir pour l'isolation thermique ou acoustique

présenté en rouleaux. Le produit a les dimensions suivantes: longueur 6250 à 10 000 mm, largeur 1200 mm et épaisseur 50 mm. De par sa structure, le produit est en fibres de verre non parallèles placées aléatoirement, reliées entre elles par des filaments synthétiques. Il est impossible de séparer le fil élémentaire (fibre) des matériaux produits à partir de ces technologies sans endommager le produit. Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.30.2013.2



7019.8000

Filtres pour l'épuration de l'air

utilisables en l'état à l'entrée ou à la sortie des conduites de chauffage et constitués par une nappe de fibres de verre de forme carrée, disposée dans un cadre en carton entre deux plaques de tôle mince perforées (longueur du côté: 50 cm, épaisseur de la nappe: 5 cm). 615.35.1987.2

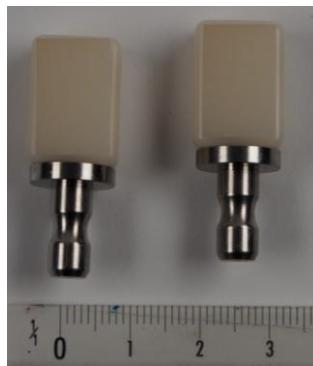
7019.9000

Bloc en vitrocérame

utilisé pour la fabrication de dents artificielles mais ne présentant pas encore les caractéristiques essentielles d'une dent artificielle, de forme parallélépipédique, avec un support en métal commun pour la fixation sur la fraiseuse.

Voir aussi la décision "Bloc en céramique frittée", n° 6909.1200/1900.

3168.3.2013.2



7020.0000

Parois et porte de cabine de douche, en verre

à accès d'angle, formées par quatre panneaux en verre de sécurité trempé d'une épaisseur de 4 mm, et par les accessoires de montage suivants: deux profilés latéraux en aluminium, deux rails supérieurs et inférieurs, des joints d'étanchéité, des roulettes et deux petites poignées en métal. Une fois montés, les panneaux forment une cabine de douche, semi-encadrée par des profilés en aluminium, à porte coulissante, ayant une surface d'encombrement au sol de: 885 mm x 885 mm, hauteur: 1850 mm.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 3 b). 304.23.2016.3

Le modèle est présenté sans bac de douche.



7020.0000

Parois et porte de cabine de douche, en verre

formées de quatre panneaux en verre de sécurité trempé d'une épaisseur de 8 mm, présentées avec les accessoires de montage suivants: deux charnières, une poignée en métal, un joint d'étanchéité en plastique et une baguette métallique à fixer sur la partie supérieure de la porte, deux profilés en aluminium et des crochets de fixation au sol pour le montage de la paroi fixe. Une fois montés, les panneaux présentent l'allure d'un angle en verre, sans cadre, accroché au mur. Les dimensions de cet angle sont les suivantes: surface d'encombrement au sol: 900 mm x 900 mm, hauteur: 1850 mm.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 3 b). 304.23.2016.6

Le modèle est présenté sans bac de douche.



7020.0000

Porte-images

constitués par une plaque de verre, une feuille médiane de papier et une plaque en bois défibré durci, l'ensemble étant maintenu par 2 agrafes en fer servant également de suspension, sans cadre. 568.57.1987.2

7020.0000

Sabliers

avec conteneur en verre et monture en métaux communs, matière plastique, céramique ou bois. 568.58.1987.2

7020.0000